



PRÉFETE DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME

**Arrêté préfectoral relatif aux périodes d'ouverture de la pêche
pour le département de la Somme – saison 2022**

NOTE DE PRESENTATION

Le projet d'arrêté préfectoral relatif aux périodes d'ouverture de la pêche dans le département de la Somme pour l'année 2022 est soumis à consultation du public du 26 novembre au 16 décembre 2021.

Le renouvellement de cet arrêté permet de préciser les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche pour les cours d'eau de première et deuxième catégorie dans le département.

Pour différentes espèces, les dates d'ouverture et de fermeture spécifiques sont établies en fonction du cadre réglementaire spécifique afférent et du cycle biologique des espèces concernées.

Le projet d'arrêté prévoit des dispositions particulières (obligations de remises à l'eau, réserves temporaires, encadrement des modalités de pêche) visant à préserver les ressources piscicoles du territoire, et rappelle les dispositions spécifiques découlant des plans de gestion des poissons migrants Artois-Picardie et Seine-Normandie.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante : ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr

Les observations recueillies au cours de cette consultation seront synthétisées et publiées à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.